

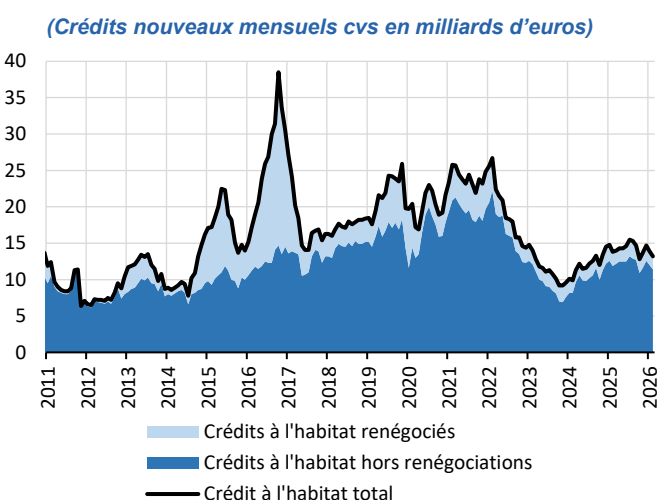
8 juillet 2026

Crédits aux particuliers – France • Mai 2026

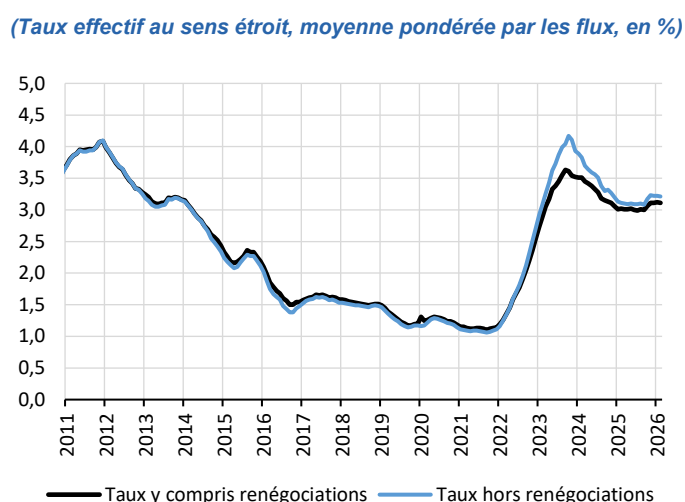
Le taux d'intérêt des nouveaux crédits à l'habitat reste stable en mai à 3,21 %

- En mai, la production CVS de crédits à l'habitat (hors renégociations) baisse légèrement à 11,4 Mds€, après 12,0 Mds€ en avril, le taux d'intérêt moyen de ces nouveaux crédits à l'habitat reste stable à 3,21 % (après 3,22 % en avril et mars).
- La production mensuelle de crédits à la consommation s'établit à 4,9 Mds€ après 5,8 Mds€ en avril. Le taux moyen est en progression, à 6,53 % après 6,37 % en avril. La croissance des encours sur un an s'établit à 2,2 %.

Production de crédits à l'habitat



Taux (hors frais et assurance) des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées



Montant des crédits nouveaux (hors découverts, flux mensuels CVS (a))

	Montants en Mds€, part en %			
	mai-25	mars-26	avr-26 (r)	mai-26 (p)
Crédits à l'habitat	13,8	14,7	13,9	13,2
dont crédits à l'habitat hors renégociations	11,9	12,6	12,0	11,4
part des crédits à l'habitat renégociés, en % (b)	14,1	14,5	13,6	13,4
part des crédits à l'habitat à taux fixe, en % (b), (c), (d)	98,8	99,4	99,5	99,0
part des crédits relais, en % (b)	5,3	5,4	5,1	5,4
Prêts amortissables à la consommation (e)	5,5	5,8	5,8	4,9

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	mai-25	mars-26	avr-26 (r)	mai-26 (p)
Crédits à l'habitat	3,02	3,11	3,12	3,11
dont crédits à l'habitat hors renégociations	3,11	3,22	3,22	3,21
dont crédits à l'habitat à taux fixe (c), (d)	2,97	3,08	3,09	3,08
dont crédits relais	3,59	3,62	3,65	3,64
Prêts amortissables à la consommation (e)	6,40	6,32	6,37	6,53
Découverts aux particuliers (f)	7,57	7,93	7,68	7,69

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour annuelle, lorsque l'ensemble des données de l'année civile sont disponibles. Les corrections des variations saisonnières pour l'année en cours sont extrapolées à partir des données de la dernière année civile complète disponible; (b) Ratio calculé sur des données non CVS; (c) ensemble des crédits (la distinction entre crédits hors renégociations et crédits renégociés n'est disponible que sur le total des crédits à l'habitat); (d) hors crédits relais; (e) Hors crédits renouvelables à la consommation. Les crédits fractionnés (principalement « crédits sur le lieu de vente ») et « différés de remboursement liés à l'usage des cartes de crédit » sont pris en compte dans les chiffres de crédit à la consommation; (f) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affectage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents); (r) Données révisées; (p) Données provisoires.

Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

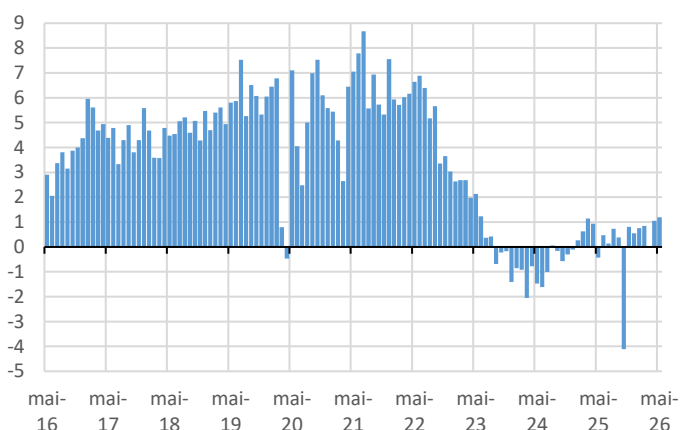
(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut			Taux de croissance annuel brut		
	mars-26	avr-26	mai-26	mars-26	avr-26	mai-26
Total	1 538	1 539	1 539	0,9	0,8	0,9
<i>Habitat</i>	1 283	1 284	1 284	0,1	0,1	0,2
<i>Consommation</i>	219	220	219	2,9	2,6	2,2
<i>Autres</i>	35	36	36	17,4	18,0	18,5

(r) Données révisées ; (p) Données provisoires.

Variations mensuelles d'encours des crédits à l'habitat (données CVS)

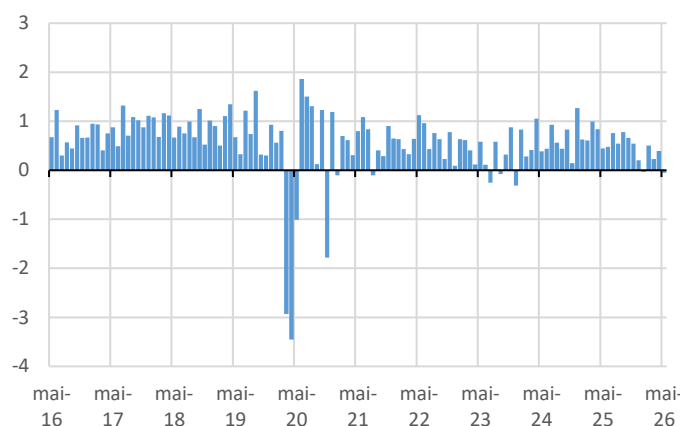
(En milliards d'euros)



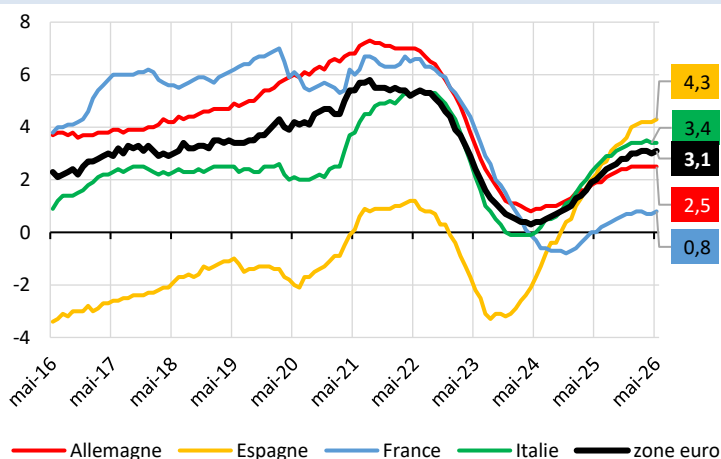
NB : Le flux de -4 Mds€ en octobre 2025 correspond à la cession par un établissement de crédit d'un portefeuille de crédits à l'habitat à plusieurs entités non bancaires.

Variations mensuelles d'encours des crédits à la consommation (données CVS)

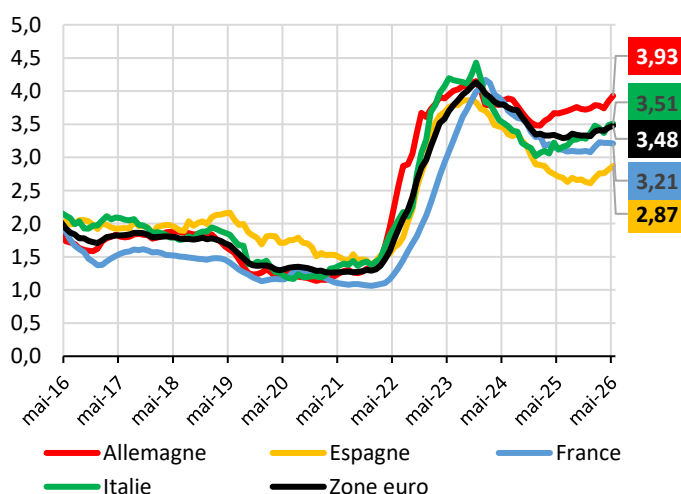
(En milliards d'euros)



Zone Euro : Taux de croissance annuel de l'encours des crédits à l'habitat aux ménages (en %)

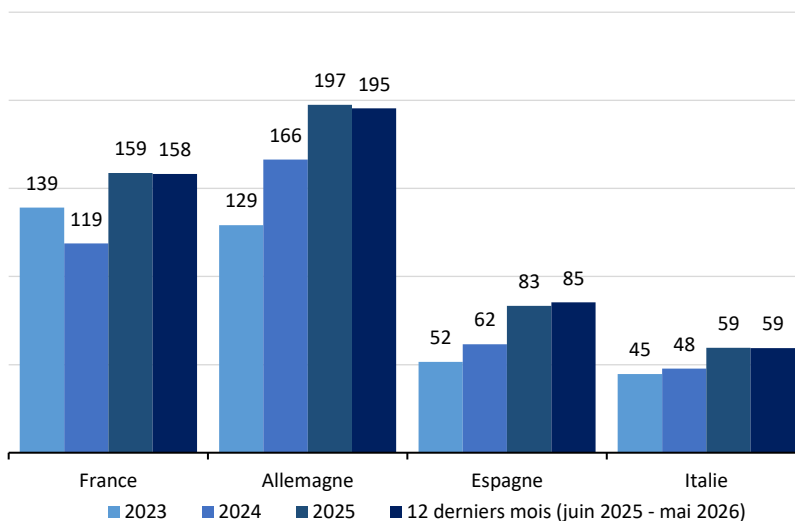


Zone Euro : Taux d'intérêt (hors frais et assurances) des crédits nouveaux à l'habitat aux ménages (hors renégociations, en %)



Ménages = Particuliers + entrepreneurs individuels + institutions sans but lucratif au service des ménages. Le taux de croissance annuel des encours de crédits à l'habitat aux ménages en France s'établit à 0,8 % en mai 2026 et à +0,2 % pour les seuls particuliers. Le taux d'intérêt des nouveaux crédits à l'habitat (hors renégociations) aux ménages s'élève à 3,21 % en mai 2026 ainsi que pour les seuls particuliers.

Zone Euro : Production de crédits à l'habitat aux ménages (hors renégociations), cumul en Mds€



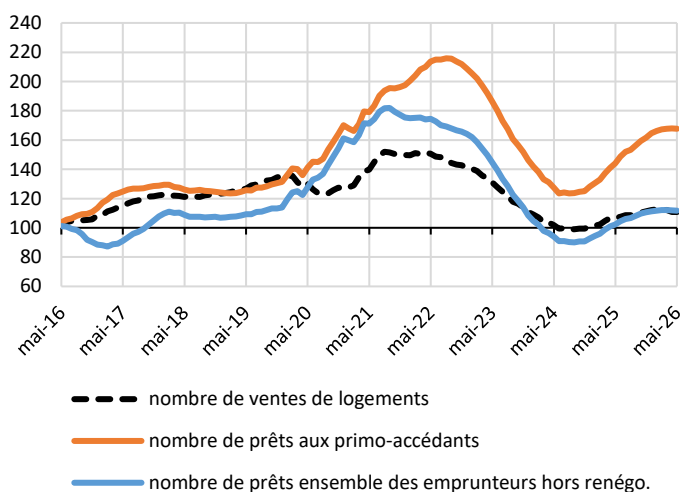
Complément : accès au crédit immobilier des primo-accédants

La Banque de France collecte des informations complémentaires auprès d'un échantillon de 12 banques résidentes représentant 90 % de l'encours total de prêts, qui permettent de décomposer les prêts à l'habitat selon leurs caractéristiques ainsi que celles des emprunteurs (montant du prêt, nombre de prêts, durée moyenne, primo-accédant ou non...).

- Depuis début 2025, le nombre de prêts accordés aux emprunteurs primo-accédants augmente plus rapidement que celui des ventes de logements et des prêts à l'ensemble des emprunteurs (hors renégociations).
- La durée initiale moyenne des nouveaux prêts à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale s'élève à 23 ans et 5 mois pour l'ensemble des emprunteurs et à 23 ans et 11 mois pour les primo-accédants.

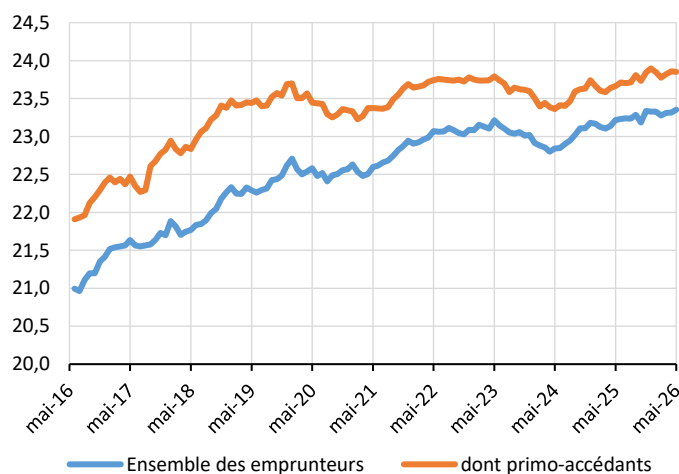
Evolution du nombre de nouveaux prêts à l'habitat aux primo-accédants et du nombre de transactions

(base 100 en décembre 2015)



Durée initiale moyenne des nouveaux prêts à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale

(en années)



Complément méthodologique

- Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels et les institutions sans but lucratif au service des ménages.
- Les taux de croissance des encours sont calculés à partir des variations d'encours des prêts mis en place (opérations de titrisation incluses) en corrigeant d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les passages en perte de créances irrécouvrables (pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés).
- La production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE ; la production de nouveaux crédits diffère donc des variations mensuelles d'encours de crédits (encours enregistrés après le décaissement effectif des fonds et diminués des amortissements des anciens crédits).
- Conformément aux définitions harmonisées de la BCE, les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG).

